

AÉROPORT CANNES MANDELIEU
Grille tarifaire applicable au 1er novembre 2021
 suite à l'homologation des tarifs par l'Autorité de Régulation
 des Transports en date du 29 juillet 2021 (Décision n°2021-038)

REDEVANCES DOMANIALES		TARIFS DU 01/11/2021 AU 31/10/2022
Occupation des terrains		
Terrains à caractère aéronautique		HT/m²/an
	Terrain naturel	5,29 €
	Terrain viabilisé	9,30 €
	Terrain revêtu viabilisé	15,46 €
Occupation des locaux		
Hangars N° 1, 1bis, 2, 3, 3 bis, 4, 5, 6, 6 bis, 6 ter, 7, 9 ter, 10 bis et ex SC		HT/m²/an
	Corps principal (catégorie 2)	46,52 €
	Corps principal (catégorie 1)	68,50 €
	Appentis non aménagés	46,52 €
	Locaux en appentis	68,50 €
	Bureaux en appentis	109,11 €
Les aéroclubs agréés basés sur l'Aéroport Cannes-Mandelieu bénéficient d'une réduction de 50 % pour les surfaces occupées dans le corps du Hangar N° 1		
Hangar N° 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 16		HT/m²/an
	Corps principal (catégorie 1)	68,50 €
	Bureaux en appentis (H8 en zone côté piste)	109,11 €
	Locaux techniques (H16 en zone côté piste)	109,11 €
	Bureaux catégorie 1	178,71 €
	Clos "Les Tamaris" Bureaux de catégorie 1	178,71 €
	Bureaux catégorie 2	137,03 €
Box commissariat tous hangars		256,97 €
Bloc Trafic		HT/m²/an
	Locaux sous-sol	68,50 €
	Bureaux avec accès piste et 1er étage hall aérogare	191,59 €
	Bureaux étage	137,03 €
	Comptoirs	332,99 €
Aires d'entretien privées		HT/m²/an
	Redevance pour l'utilisation d'aire d'entretien privée	14,63 €
Conditions d'application : Une réduction de 80% est accordée aux sociétés de maintenance ou assimilées		